Image not found or type unknown

Modification horaire quelle sont mes droits

Par **nanou5128**, le **24/06/2011** à **06:44**

Bonjour
Je voulais savoir si il existe un delais legal pour modifier les planning mon employeur modifie souvent les horaires au jour le jour ou pour le lendemain j'ai toujours accepté d'arranger mon employeur mais la lors d'un refus de ma part par impossibilité on me la imposé en me disant c'est comme sa et c'est tous alors qu'une autre personne etait d'accord pour le faire . je me retrouve donc dans l'obligation de faire ces horaires alors que j'avais des contraintes personnel .
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **24/06/2011** à **09:22**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous êtes à temps plein ou partiel et ce que prévoît la Convention Collective applicable éventuellement...
Par principe, l'employeur doit respecter la vie privée des salariés et ne pas leur imposer une organisation du travail qui pourrait être facilité en en tenant compte...

Par **nanou5128**, le **24/06/2011** à **12:30**

Merci pour votre réponse je suis à temps plein et je n'ai pas trouvé dans ma convention ce quelle prévoyait dans ses cas la .

Par **P.M.**, le **24/06/2011** à **15:08**

Des délais sont fixées par le Code du travail notamment pour les salariés à temps partiel...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale, ou même de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés